Centre de santé et de services sociaux
du Val-Saint-François

ORDONNANCE COLLECTIVE	Initier le traitement en présence de pédiculose : pyréthrine et butoxyde de piperonyle	No : OCM-12
Référence à un protocole : ☐ oui ☒ non	**Date de mise en vigueur :** Août 2009	**Date de révision :** 2012

Professionnelles habilitées à exécuter l'ordonnance :
Infirmières habilitées possédant la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.
Pharmaciens communautaires.

Secteur(s) d'activités(s) visé(s) : CLSC: ☒ Richmond ☒ Windsor ☒ Valcourt
Tous les secteurs Hébergement : ☒ Richmond ☒ Windsor ☒ Valcourt ☒ Urgence Windsor

Groupe de personnes visées ou la situation clinique visée :

- Toute personne incluant les enfants de moins de 2 ans, les femmes enceintes ou qui allaitent, présentant des poux ou des lentes vivantes au cuir chevelu.

Activités réservées de l'infirmière :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance**.**

Activités réservées du pharmacien :

- Initier la thérapie médicamenteuse, selon une ordonnance.

Surveiller la thérapie médicamenteuse.

Indications et condition d'initiation :

- Toute personne présentant des poux vivants et/ou des lentes vivantes (bombées, gris perle, à moins d'un centimètre du cuir chevelu).
- Traitement de 1er choix pour les enfants de moins de deux ans, les femmes enceintes ou qui allaitent.
- Traitement de 2e choix pour toute autre clientèle.

Intention thérapeutique :

- Éradiquer Pediculus Humanus capitis (les poux de tête et leurs lentes).
- Éviter la propagation des poux dans l'environnement.
- Éviter une résistance aux produits (pouvoir insecticide et ovicide).

Contre-indications :

- Allergie aux chrysanthèmes, à l'herbe à poux, à la pyréthrine ou à un pyréthroide.

Limites / référence au médecin :

- Récidive ou résistance au produit.

Interventions du pharmacien :

- Sur réception du formulaire d'évaluation écrite « Présence de poux et de lentes au cuir chevelu » par une infirmière du CSSS du Val-Saint-François, individualiser l'ordonnance collective.
- Préparer l'ordonnance de pyréthrine et butoxyde de piperonyle (R&C^{MD}), (Pronto$^{MD)}$ et la remettre à l'usager ou son responsable.
- S'assurer que l'usager ou son responsable ait bien compris le mode d'emploi du produit et du suivi à assurer après l'application.

Directives de l'infirmière :

- Le cuir chevelu de l'usager doit être évalué afin d'établir la présence de poux ou de lentes.
- L'enseignement doit être donné à l'usager ou son responsable et un dépliant explicatif « Poux, poux, poux… tout savoir sur les poux de tête » lui est remis (Annexe 1).
- Les parents doivent aviser l'école ou le service de garde de la présence de poux dans le cuir chevelu de leur enfant.

Mode d'utilisation :

- Avant l'application, s'assurer que les cheveux sont exempts de tout produit qui laisse un résidu tel que fixatif, mousse, gel,… et qui recouvre les poux et les lentes.
- Appliquer de 25 à 50 ml du produit sur les cheveux secs et masser pour bien imbiber tous les cheveux, surtout à la nuque et derrière les oreilles.
- Laisser reposer 10 minutes (sans diluer).
- Ajouter de l'eau en petite quantité jusqu'à la formation de mousse.
- Rincer à fond à l'eau claire.
- Sécher les cheveux avec une serviette ou au séchoir. Déposer la serviette avec les articles à nettoyer. À l'aide d'un peigne fin, et surtout des doigts, enlever les poux morts et les lentes.
- Passer le peigne fin tous les jours.
- Répéter le traitement de 7 à 10 jours plus tard.
- Éviter le contact avec les yeux.
- Ne pas appliquer sur les cils et sourcils.
- Éviter si lésion importante au cuir chevelu.

- **Si présence de poux vivants 48 heures après l'application :**

    - Reprendre le traitement avec un produit de catégorie différente parmi ceux recommandés.
    - Répéter l'application de 7 à 10 jours plus tard.
    - Surveiller pour l'apparition d'effets secondaires possibles :
        - dermatite de contact
        - atteinte cornéenne
    - Examiner les têtes de toutes les personnes ayant eu un contact étroit avec la personne infestée.
    - Procéder au nettoyage des objets personnels tel que recommandé (Annexe 1).

Les produits pour le traitement de la pédiculose sont en vente libre. Si une ordonnance est requise, l'infirmière :

- Remplit le formulaire d'évaluation « Présence de poux ou de lentes » (Annexe 2)

- Oriente l'usager/famille vers les pharmacies désignées qui détiennent une copie de l'ordonnance collective à cet effet.

Sources:

Association des pharmaciens du Canada. Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques (CPS) Toronto : Webcom Limité, 2006.

CSSS de l'Ouest-de-l'Ile, Ordonnances collectives 19A, 19B, 20A, 20B : Nix, Kwellada, R et C, Pronto, 2007.

CSSS du Sud-Ouest Verdun :
Ordonnance Collective GMF-OCM-16 pour R & C, Pronto, 2006.
Ordonnance Collective GMF-OCM-17 pour Nix 1%, Kwellada-P 1%, 2006.

Liste des traitements spécifiques contre les poux de tête et modes d'utilisation suggérés par les directions régionales de santé publique. Août 2002.

Ministère de la santé et des services sociaux (2006). Dépliant Poux…Poux…Poux… tout savoir sur les poux de tête. Bibliothèque nationale du Québec. Gouvernement du Québec.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigé par : Marielle Lehoux-Brisson	Janvier 2008
Directrice des soins infirmiers	Date
Personnes consultées : Équipe des infirmières scolaires	Hiver 2008
CSSS du Val Saint-François Dre Carine Paquet	Date Novembre 2008
Médecin, services généraux	

INSTANCES CONSULTÉES

☒ **CECII**	☐ **CMDP**	☒ **Comité exécutif du CMDP**
☒ **CIAA**	☒ **DSP**	

PROCESSUS D'APPROBATION

Approuvé par :	
Directrice des soins infirmiers	Date
Président du CMDP	Date

ANNEXE 1

Se référer à la brochure :

« Poux, poux, poux… tout savoir sur les poux de tête ».

Centre de santé et de services sociaux
du Val-Saint-François

ANNEXE 2

Présence de poux ou de lentes dans le cuir chevelu

Évaluation de l'infirmière

Date : _____ Date de naissance : _____

Nom et prénom : _____

J'ai procédé à l'évaluation de la personne ci-haut mentionnée qui présente des poux ou des lentes dans le cuir chevelu. Le traitement suivant est recommandé et ne présente aucune contre-indication:

☐ Kwellada-P[MD] 1%

☐ Pronto[MD]

☐ Nix[MD]

☐ R & C[MD]

_____
Nom et prénom de l'infirmière

_____
Signature de l'infirmière

No de permis de l'OIIQ : _____ Tél. : _____ Poste : _____

Nom du médecin répondant : _____Dr Serge Éthier_____

No de permis _____ Tél. : _819 542-2777__ Poste : ___55126____

Centre de santé et de services sociaux
du Val-Saint-François

ANNEXE 3

FORMULAIRE D'ADHÉSION – ORDONNANCE COLLECTIVE

Nom de l'ordonnance	**Valider et exécuter une ordonnance de pyréthrine et butoxyde de piperonyle**	**OCM-12**
Date de mise en vigueur	**Août 2009**	
Date de révision	**2012**	
Professionnels habilités	**Pharmaciens de la communauté**	

1. Nous avons pris connaissance de l'ordonnance collective concernant le traitement de pyréthrine et butoxyde de piperonyle, (R&C[MD]), (Pronto[MD]).

2. Nous acceptons de valider et d'exécuter l'ordonnance collective de pyréthrine et butoxyde de piperonyle, (R&C[MD]), (Pronto[MD]) à la suite de l'évaluation de l'infirmière.

3. Nous comprenons qu'un médecin répondant est identifié pour chaque ordonnance collective. Ce médecin répondant n'a pas évalué ou vu le client. Il n'est pas le médecin traitant. Il est répondant pour le contenu scientifique de l'ordonnance collective et peut être rejoint au besoin.

4. Nous comprenons qu'un formulaire d'évaluation rempli par l'infirmière est remis par le client au pharmacien. Les coordonnées pour rejoindre l'infirmière apparaissent sur le formulaire.

_____ Date : _____

Signature du pharmacien propriétaire

Signature des pharmaciens concernés :

_____ _____

_____ _____

_____ _____

Nom de la pharmacie : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Centre de santé et de services sociaux
du Val-Saint-François

ANNEXE 4

Questionnaire d'évaluation de pédiculose persistante à l'intention de l'infirmière

NOM DE L'ENFANT : _____ **GROUPE :** _____

QUESTIONNAIRE FAIT AUPRÈS DE : _____ **LIEN :** _____

Qui a posé le diagnostic de pédiculose ?

	Oui	Non	Commentaires
Savez vous comment reconnaître les poux et les lentes?			
Examinez-vous régulièrement la tête de l'enfant?			
Avez-vous examiné tous les membres de la famille et de la maisonnée?			
Ceux qui avaient des poux ou des lentes vivantes ont-ils été traités de façon simultanée?			
Si l'enfant partage le lit avec une autre personne, cette personne a-t-elle été traitée? *(recommander de traiter s'il y a lieu)*			
Avez-vous identifié et avisé tous les contacts possibles?			

Quels produits avez-vous utilisé pour traiter votre enfant? Produit : _____ _____ _____ _____ Date : / / / / / / / /			
Avez-vous suivi à la lettre le mode d'emploi inscrit sur l'emballage?			
Avez-vous respecté la quantité suggérée selon la longueur des cheveux?			
Avez-vous examiné la tête de votre enfant 24-48 heures après la 1ère application du produit?			
S'il y avait des poux, qu'avez-vous fait?			
Après le traitement, avez-vous enlevé les poux morts et les lentes à l'aide d'un peigne fin?			
Avez-vous nettoyé les effets personnels utilisés régulièrement par les personnes infestées (chapeaux, casquettes, peignes, brosses à cheveux, etc.) selon une des méthodes suivantes : ❖ Trempés dans un shampooing contre les poux (non-dilué) pendant 5 à 10 minutes; ❖ Trempés dans l'eau chaude (environ 65°C ou 150°F) pendant 5 à 10 minutes; ❖ Déposés dans la sécheuse au réglage chaud pendant 20 minutes; ❖ Nettoyés à sec; ❖ Entreposés pendant 10 jours dans un sac de plastique.			
Avez-vous consulté un professionnel de la santé?			
Avez-vous appliqué un revitalisant ou du vinaigre ou d'autres produits sur les cheveux pendant la semaine qui suivait l'application du médicament contre les poux?			

Comprenez-vous bien le problème de pédiculose?			
Vous sentez-vous capable de prendre en charge le problème, si je vous donne les conseils nécessaires?			
Avez-vous besoin d'aide pour ce problème?			
Quel genre d'aide? (financière, mesures de traitement, etc.)			

RESSOURCES ET RÉSEAU

INTERVENTIONS

PLAN D'INTERVENTION

Signature de l'infirmière ou de l'infirmier

Date

ANNEXE 5

PÉDICULOSE

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES À LA BROCHURE POUX, POUX, POUX
QUI PEUVENT AIDER AU SUCCÈS DU TRAITEMENT.
(À CONSERVER À LA MAISON)

Chers parents,
Voici quelques informations et recommandations (**R**) qui seront utiles si vous avez à traiter la pédiculose. J'ai constaté au cours de mes interventions que certains éléments peuvent contribuer à rendre les traitements inefficaces ou favoriser un retour de l'infestation. Il est aussi très important de lire au complet la brochure Poux, poux, poux publiée par le gouvernement . Elle est disponible au CLSC, à l'école, dans les pharmacies de Windsor et sur le site Internet www.msss.gouv.qc.ca à la section Publications (Sélectionner le P en haut.)

Des **erreurs fréquentes qui sont parfois à l'origine de la persistance de la pédiculose** sont :

1. **L'usage d'un shampoing 2 dans 1 (avec revitalisant) ou un conditionneur** qui peut rendre le traitement moins efficace.
   R. Utiliser un **shampoing ordinaire** et ne pas utiliser de conditionneur ou de revitalisant après le traitement et pendant les 2 semaines qui suivent le traitement.

2. **Pas assez de produit utilisé** si les cheveux sont longs et épais et le produit n'est pas assez appliqué au fond de la tête.
   R. Bien imprégner le fond de la tête et toute la chevelure.
   Des cheveux très longs peuvent nécessiter 100 ml.

3. **L'utilisation de vinaigre après le traitement** pour enlever les lentes.
   R.Éviter de mettre des produits à base de vinaigre car le vinaigre enlève l'effet protecteur qui demeure après le traitement. Une serviette mouillée sur la tête 30 minutes peut faciliter le décollement des lentes avec les doigts. (voir brochure Poux,poux, poux).

4. **Laver les cheveux trop tôt** après qu'on a fait un traitement.
   R. Attendre 48 heures avant de laver les cheveux.

5. **Toutes les lentes ne sont pas enlevées.** Les 2% de lentes qui ne meurent pas après le traitement vont éclore après 7 jours. Le produit tue les poux et 98% des lentes.
   R. Enlever toutes les lentes après le traitement et utiliser les doigts. Le peigne fin ne suffit pas.

6. **Négliger de faire un 2e traitement** au bout de 7 jours.
   R. Il faut absolument faire un 2e traitement après 7 jours même si on ne voit plus de poux ni de lentes. Certains poux sont minuscules et difficiles à percevoir.

7. **Des membres de la famille ne sont pas examinés** et on les croit sans poux ni lentes alors qu'ils en ont parfois et les retransmettent aux personnes qui se sont traitées ou à d'autres.
   R. Prendre rendez-vous pour faire **examiner les autres membres de la famille** si vous n'êtes pas certain ou si vous ne savez pas reconnaître les lentes.

8. **La proximité d'animaux domestiques pendant une infestation par les poux.**
   Les poux ne sont pas des parasites des animaux mais ils peuvent transporter temporairement des poux. En effet, le pou peut être délogé de la tête humaine si on se frotte la tête proche des poils de l'animal ou si on se colle la tête dessus. Les poux ne peuvent se nourrir que sur l'humain, ils reviennent ensuite sur la personne éventuellement et l'infestation recommence.
   R. Si la personne a eu des poux , même si elle a été traitée, il est préventif de garder la tête loin des animaux de compagnie. Éviter de poser votre tête là où lui-même s'est posé, pour 2 jours après le traitement au moins.

9. Certaines personnes **lavent la literie et les vêtements à l'eau froide comme à l'habitude et oublient de nettoyer accessoires etc.**
   R.Laver à l'eau chaude la literie, les vêtements, les chapeaux. Sécher au cycle chaud de la sécheuse 20 minutes ce qui peut être séché ou ce qui ne peut être lavé. Nettoyer les accessoires à cheveux à l'eau très chaude (65°C ou 150° F) 5 à 10 minutes ou tremper 10 minutes dans le produit non dilué. Isoler les toutous et coussins dans des sacs de plastiques pendant 10 jours.

10. Des familles pourraient **retarder le traitement** par manque de ressources financières.
    R. Faire des démarches pour obtenir une **prescription du produit Kwellada-P** (qui est **couvert par l'assurance si prescrit**). Cependant, ce produit, comme le Nix, ne peut être utilisé pour un enfant en bas de 2 ans. Prescription nécessaire aussi pour femme enceinte ou qui allaite).
    La 2e catégorie de produit (Pronto ou R&C) est à choisir pour les moins de 2 ans ou femmes enceintes ou qui allaitent.

11. **Négliger d'examiner les têtes après un traitement**.
    R.Continuer à examiner les membres de la famille tous les jours lors d'une récente infestation pendant 3 semaines et au moins toutes les semaines par la suite pour détecter plus rapidement un retour de poux et de lentes et les traiter le plus rapidement possible.

PRÉVENTION

1. Examiner régulièrement la tête des enfants

Comportements préventifs à enseigner aux enfants :

2. Garder les cheveux attachés quand ils sont assez longs pour le faire.
3. Éviter de se coller la tête à celle des autres.
4. Éviter de partager chapeaux peignes, brosses et accessoires pour les cheveux.
5. Placer tuque, casquette et foulard dans la manche du manteau.

Pour de l'aide ou d'autres informations, vous pouvez contacter l'infirmière scolaire ou l'info santé (par le numéro de téléphone de votre CLSC) si vous ne rejoignez pas l'infirmière. Ne restez pas sans réponse.

Merci de votre essentielle collaboration et bonne persévérance!

_____

Infirmière scolaire tél : _____

Rédigé par Monique Michaud, infirmière scolaire, février 2008
Information validée par Dr Suzanne Ménard à la Protection de la santé publique en février 2008.